et leur attitude est d'autant plus criminelle mettre l'unité nationale se produisent devant l'étranger. Mais ils ne réussiront pas dans Nationale et le gouvernement ent l'est eu

gouvernment voit la situation son

Il sy opposera avec les moyens dont il cas de nécessité, ajoute M. Picard.

Il peut se faire que des hommes soient agrès. Ils savent que leur entreprise est criminelle. Ils sont avertis, et la Gouverne-lineat espècarqu'ilsone persévèreront pas compliandissements).

quadrais quatre, continue m. 16 ministre, quadrais quatre jours des ordres en non-fermité avec l'interpeliation et la déclaration du gnyvernament, ont été donnés dans tous les départements.

L'ordre du jour appelle la discussion sur

la prise en consideration de la proposition de MM. Quinet, Tolam, Langlois et plusieurs de leurs collègues tendant à modifier la loi de leur collègues tendant à modifier la loi électorale. Tout en étant très peu d'avis d'accepter

l'out en etant tres peu u avis u acceprer la proposition, en elle-même, parce qu'elle serait à la fois un prévilége pour les fraudes villes et une tendance à ressusciter tes tiasses de l'ancien régime, sous le prétrate de divisions urbaines et de divisions la pretra faite. La Commission rejette ou putôt hibarin 14 francistion par cette considéra ajourne la proposition par cette considera-tion étrangére au fond de la proposition qu'elle est une modification de la loi éléc-térale future et que, par consequent, elle don venir en discussion, soit comme amendement-soit comme contre, projet à la di-

edinglite.

Mf. g. guner prend la parole contre les conditions de la Commission. Il expose que la proposition dont il s'agit n'a pas été insuirée par les cirronstances actuelles, attendu que l'és cirronstances actuelles, attendu que l'Idee première remonte à une époque antérieure à la venue de l'Assembrée à Versailles! C'ast une question de verité, de justice! pour le suffrage universe! lui-même. It s'agir de sanrage universe! In-meme. It s'agir de savoir si nous ne pouvons pas introdaire en progrés dans la Constitution da similar universe! Si l'on examine mus constitutions depuis 1794, on voit que peu d'efforts ont été faits pour garantir aux villes l'importance qu'elles méritent dans d'exèrcice du suffrage universe!

aux villes l'importance qu'elles méritent dans l'exèrcice du suffrage universel.

On la trop sonvent voutu noyer les villes, dans les campagnes II ne suffit pas de prochamer le suffrage universel pour qu'il soit l'expression exacte de la société. Il fau qu'il soit fait à l'imagé de la société. De là, la nécessité de se r-ndre compte des étéments qui le compo-ent. La société française n'est pas seulement l'aggiomération d'une certaine multitude. Il ne faut pas subtier que dans l'organisation française, il y a les villes et les campagnes. Supposons un instant toutes les villes de France rasées, qu'il n'y ais plus que campagnes, serait-ce la it plus que campagnes, serait-ce la ce politique telle qu'elle a été réellement constituer for que la révolution française a vousieffe constituer. En 4848, on n'a pas compute qu'il était mécessaire d'organier le actique universel dans les éléments, dans les aussi de la France, ceux

lean duser the principulande la France, ceux des namenagues.

Je n'ai audiment l'intention continue M. Quinet, de mécoanaitre les interets res campagnes; mais il faut aussi tenir compte de interets, des villes. Il faut ne pus cobler quel a cipile gole des valles dans la constitution de la France. Ce sont des foyers d'activité de travail.

tution de la France. Ce sont des foyers d'activité, de travail.

Une voir : D'incendie.

The control of the structure of the control of the control of the ces foyers d'incentigence, at il est utile qu'on n'étouffe preces foyers nais qu'on leur donne la place speciale à rquelle les villes oi t véritablement droit. Tel est le système développé par M. Etgan Qu'het. Ce n'est pas un vain désir d'unoyation qui le pousse. C'est si viai que dans fégant qu'is aut le moins sujets aux révolutions, de nuis longremps, les villes conservent un de politique particulier. C'est ainsi que "les villes auglaises, out conservé leurs droits, quoique ces droits soient euxméthes attachés à ce qu'on appelle les bourgs.

nous, les intéres des villes ont pris la pins large extension, et cependant, elles n'ont pas le droit de représentation qu'elles de raient avoir.

non-pas le droit de representation qu'elles non-pas le dévalent avoir.

En Suede comme en Norvège, les villes ont leurs réprésentations particulières. La Wortemberg même, elles sont considérées comme des personnes civiles. En Espagne, les franchises des villes sont parallèles à celles des Puères.

Hiest contre ville d'user de lempérament dans l'intérêt des villes. Ainsi, les villes, commé fíciles le proposons, devraient avoir un représentant par 35,000 habitants et un autre ell sus sei le yaut plus de la moitié de 35,000. B'ailleurs, quant au chiffre, il pour let l'est de le l'empirer les sues-res évivles, c'est de faire un pas dans la justée.

L'orateur poursuit en combattant cette L'oraten poursuit en combattant cette double assertion du proposition comme tendant à houleverser tout le système électoral et à créer un anta-onisme entre les villes et les campagnes. Sur le premier point, il papelle les termes modèles de la proposition. Sur le 2° point, il expose que foil de créer l'antagonisme il expose que Join de créer l'antagonisme qu'on semble redouter, cette proposition préviendrait tout conflit qu donnant saitsfaction à tous, de sonte qu'il n'y aurait, plus dans la lutte électorale n' vainqueurs ni vaincus. Il conteste égulement que cette proposition dans les termes où elle est concue crée un privilégé en faveur des villes. Il conclut en adjurant la Chambre de faire acte de bonne et sage politique en se ralliant au principe dont se sent inspirés les auteurs de la proposition.

LEFEVBE PONTALIS rapporteur maintient courre M. Edgar Quinet les conclusions de la commission. C'est l'aristocratie des villes qui-serait constituée par des démocra-

D'après M. Letèvre-Pontalis, la proposition

des catégories territoriales très dangereuses. des catégories territoriales très dangereuses. Les députés des villes viendraient s'asstoir en faie des deputés des campagnes et par cette proposition l'œuvre de l'unité nationale serait trappée fadicalement. Il n'y aurit plus de concessions à se taire et les opinions modérées seraient anninées au militien des parties extrê ce. Aut représentant des trantes est grandes villes, ce serait donner la tentation de se constituer en fédération et avec da fédération, er serait réa dération et avec da fédération ; en serait réa liser le rêve de la Connune de Paris imposant a la France une autre volenté que celle, de la représentation nationale de la

M. Leièvre-Pontalis relève les exemples des autres pays et notamment de la Suède et

de l'Angleterre.

La S'iède avait dernièrement encore une représentation basée sur quatre ordres ou classes de citoyens. Est-ce ce que demande M. Edgar Quinet?

Peut an invoquer sérieusement l'exemple membres à la Coampre des Communes. Les honorables députés de Paris se conten-

terment ils d'une r présentation politique semulable pour la France? On ne doit pas oublier nou plus que la Chamore des tords avec son bane des évêques représente un état de chosesqui n'est pas celui que la France désire, car il repose seulement sur des in

L'honorable rapporteur repousse, au, reste la proposition parce qu'elle touche à une question constitutionnelle et que la Chambre n'a pas manifesté qu'elle voulût être constituirie (Monvements divers.) C'est là une question reservée. (Agitations diverses.)

question reservée. (Agitations diverses.)
Au reste, la représentation des villes est inséparable d'une "législation électorales Or, cant qu'une loi électorale n'aura pas été présentée, la Chambre, à moins de se constituer en Académie, n'a pas de parti à prendré sur la question de la représentation des villes. La d'action de la représentation des villes. La q'e-tion et toutes les dispo-sitions réglementaires qu'elle comporte, doi-vent donc être réservées. Voità pourquoi, désireus de maint nir le bon ordre des discussions de la Chambre, la Comunission s'op-pose à la prise en considération de la pro-position qu'elle combat, tant pour le fond que pour la forme.

M. LANGLOIS proteste contre le reproche

que pour la forme.

M. LANGLOIS proteste contre le reproche de indances aristocratiques formulé contre la proposition Cela posé, voyons le fond de la question. St. Paul qui n'était pas un imbécile (hilarité) a dit un grand mot. Oportet harresis esse; c'est à dire, il faut de l'opposition, de la discussion. O', si le suffrage universel était réduit à une seule catégorie representée, nous aurions le dessotisme, la monarchie, l'empire, c'est à dire toût ce qu'il y a de plus détestable au monde.

Il faut de l'opposition, donc, il faut que toutes les opinions, que toutes les catégories soient représentées; il faut que l'Assemblée nationale représentées; il faut que l'Assemblée nationale représente tous les partis du pays et non pas seulement l'opinion de la majonité, car il faut que les minorités aient anssi leur droit. Que demandent les auteurs de la proposition? Ils dem undent simplement que le principe de la indisphicit des collèges, déjà appliqué par la répartition des collèges électoraux entre les divers départements reçoivent une plus grande extension.

L'hecomble M. Innesteix travue, qu'il se-

L'honorable M. Langlois trouve qu'il se-partement de la Schie, Eh bi a, ajoute M. Langlois, je ne veux pas que Paris écrase les campignes, parce que je veux la justice, la conditation des tôté éts. D'un autre côté, la conciliation des idité éts. D'un autré co é, Bordéaux n'est pas représe té, son vote a été noyé par le département de la Gironde. Je veux que les grindes villes soient rep ésentées. Un jour peut être, vous ferez la loi écectorale : vous verrez si vous ne modifiez pas le scratin de liste. Et quand vous eximinerez la loi électocale, vous ne saurez vous empêcher de direque dans notre proposition, il y avait quelque chose de bon. Les faits sont la, et quand vous ferez une loi électorale, vous en tiendrez compti; et si la loi n'était pus faite avant la séparation de l'Assemblée, l'Assemblée, l'Assemblée de agusemblée, l'Assemblée serait amende de aqueveau s'é notre proposition, et l'ado der en la modifiant. Voilà ce que j'avvis à dire.

M. LAMBERT DE SAINTE-CROIX COMBAT le principe de la proposition, et il constate que ce n'est pas des bancs du cettre in de la droite qu'est partie l'idé d'une modification du suffrage universel. M'iffest pas quéstion de sératin de liste, de circonscription, mais du principe même sur lequel repose adjourd'hui l'exerctée du suffrage universel. Ce sont les auteurs du principe du nombre qui semblent s'étèver contre lui. J'aurais, ajoute M. Lambert de Ste-Croix, j'aurais mauvaise grâce à me montrer plus royaliste que le Roi." M. LAMBERT DE SAINTE-CROIX COMBAL le prin-

D'un autre côté, M. Lambert de Ste-Croix ne dit pas qu'il n'y art pits plus tard quel-que chose à faire et quant à fui, il ne re-fuse nullement de donner une place spéciale à l'intelligence, comme il en donné une en Angleterne unx universités d'Oxfo t el de Cambridges Mais la que ston est aujourd'hui complétement inopportune et M. Lambert de Ste-Croix regrette que les auteurs de la pro-position n'aiem pas surville conseil de la commission; le conseil d'ajourner cette propo-sition dans les circonstances où nous sommes (Mouvements divers).

L'orateur convient aussi, a propos de la question d'opportunité, que le moment est mal choisi pour porter atteinte à la seule institution qui nous reste actuellement én France et pour créef un double pays légal et il espère que la Chambre ne voudra pas sanctionner une proposition qui pourrait être interprêtée comme un coup porté au suffrage

M. TOLAIN, l'un des auteurs de la proposition convient que la moment est inoppor-tur. On a re-roché anx auteurs de la pro-position de ne vas la retirer. Ils l'ont maintenue parcequ'ils ont peusé que l'Assemblée nationale n'était pas su ceptible de se laisser influencer par des événements extérieurs.

le sunrage universel a pour base le nombre comme juste, mais il ne consult pas que interet, de la mingratione de la mingration de la m

flés.

La représent tion dest conc pas parlis.

Si l'on comparé, par semple, les tendantes électeurs des villes à celle des électeurs campagnés, on touve que les uns inten général vers la République autres vers la monarchie plus ou moins solue.

De meme, di l'on n'envisage has les luce rets proprement dits, on se trouve ici, par exemple, en face d'intérêts, libre-échangistes, la en présence d'intérêts protectiondis-tes. Le système le plus rationnel sera le plus équitable, c'est-à-dire celul qui conciliera le mieux les intérêts les plus divers et qui leur donners à lous vis prochesters.

donnera à tous v ix au chapitre.
On ne saurait nier qu'aujourd'hui le fonctionnement du smirage aniversel est impar-fait ajoute, M. Tolain. Si ce fait est vrai, pour-quoi, ne pas prendre en considération une proposition qui a pour but de donner au pays

une representation plus parfaite et plus exacte? (mouvements divers.)

M. victor Lepakne. J'avour que je n'entends pas sans regret dire que le suffrage universel n'est pas parfait au moment où il est attaqué aus-i criminellement à nos porest attaque aus i crimiteriement à no por-tes, la propositioniest souverainement inop-portune. Pourquoi le suffrage universel n'est-n pas parfait, parce que les idées de la France ont, dans ce moment, une preoccupation plus grante encore; a ce-qu'elle est dans une in-cubation où elle cherche à réparer ses maux et à se rétablir. Elle ne veut embra-ser l'idée et a se retabili. Elle ne veut emn'asser i dee de la République que lors qu'elle aara été acceptée à la fois par la majorité des villes et la majorité des campagnes. La France, je l'espère, deviendra plus grande qu'elle ne l'a ett a constant que victoires ons'le rève des victoires.

La France tend à reconstituer le vase qui a été brisé d'une manière si funeste; réta-blissons ce vase avec la liqueur la plus pure que nous pourrons avoir t nous cherche-rons ensuite la forme du vase lui-même

(longs applandissements.)

Que nous dit-on dans les journaux du midi,
dont j'ai honte, car je suis du midi? On veut non pas seulement nons contrôler, mais nous

destituer.

"De Bordeaux est parti de douloureux sacrifices dont j'ai été l'organe avec l'e-péraace que nous pourrions nous rétablir dans
la paix et dans la modestie, qui convient à
une grande nation, et ce serait, de Bordeaux
même où nous slégions naguère, que serait
pou-sê le cri de révolte, ce cri aussi antipart otique qu'anti-républicain qui briserait
notre unité nationare pour je ne rais quelle
idée de fedérationaproclamée à Paris, à Parris où ou laissera entrer libermant un généris où ou laissera entrer librement un géné-ral, prussien et dont en nous réfusera-les portes, dont on, refuse les portes aux, rép-blicains les plus sincères. (Vifs applaudisse

ments.)
Et c'est au moment où l'on vient nous de clarer que les premie : inscrits des conseil-lers municipau des villes sont appelés à se réunir contre nous à Bordeaux que l'on voterait la prise en considér ition d'une proposition où l'on prétend que les villes ne sont pes reoù l'on pretend que les villes ne sant pes re-présentées tandis que les campagnes le sont. La prise en con idération est impossible; ette serait criminelle; elle egait criminelle en ce moment et nous devons la répousser à Funnimaté. (Applaudissements nombreux Voix diverses. - La coture! La elo

M. LE PRÉSIDENT. — Sur la prise en con-sidération, il a éte dépésé deux demandes de scrutin public. Le vote a ileu sur les con-

clusions de la Co a mission qui repousse la prise en considération.

Le dépouillement du scrutin donne le ré-

sultat suivant:
Numbre des votants.
Majorité absolue.
Pour les conclusions de la 271

Pour les conclusions de la Commission.

517
Contre les conclusions.

L'Assemblee a adouté les conclusions de la Commission d'i stativet, en conséquence, la proposition de MM. Elgar Quinet, Tolain et Langlois n'est pas prie en considération.

Dépôt d'un projes de bi tendant à réunir dans les bâtiments tous les serviçes administratifs d'un même déartement.

L'ordre du jour est émisé.

L'ordre du jour est émisé, D-main, Séance publique à 3 heures. L'ordre du jour porte la discussion de plu-curs propositions. La séance est levée à 6 neures.

LA JOURNÉE DI 7 MAI

Nos travaux d'appriche sont menés avec une grande activit, et on conçoit à peine qu'ils puissent éte soutenus dans les circonstances actueles.
Nous avons supposé ue le redan for-

tifié qui forme avancée entre les deux forts d'Issy et de Vanves occupé par nos troupes après un comba soutenu par le deuxième régiment proisoire, devrait être forcement abondoné, parce que les feux des deux forts et clui du bastion se croisent sur ce point. I n'en est rien. et, malgré les pertes invitables qui en resultent, nous gardons a position.

La population de versures et des vil-lages qui avoisinent Paris est émue des détonations précipitées de ces dernières nuits il semblait qu'un corbatacharnéait du être soutenu du côtédu fort d'Issy.

Nous avons dit que nois avions construit une place d'armes in avant de la voûte du chemin de fer, au-dessous de la gare de Clamart; les dienses en ont augmentées et se sontétendues dans le parc

C'est un demi-bataillon lu 35º de ligne et la section du génie déachée qui ont concouru à ces travaux ; cs troupes, ne pouvant supporter longtmps un feu aussi vigeureux, ont été emplacées au matin par un autre batailor.

Sur la gauche, le 42°, pi occupait le parc et le château, a dû are de sérieux efforts pour se maintenir line ses posipas ce un instant d'être inquiétée verte à l'ennemi ; au milieu de la nuit,un certain nombre de voitures, chargées de ravitailler le fort d'Issy, se sont engagées dans le chemin qui mene à la poterne des Allénés, choisissant chacun lour point de tir, ont mis hors de combat les conducteurs, les chevaux et l'escorte, si bien que les charriots sont restes dans le chemin et que toute tentative faite pour les dégager a eté complétement inutile. Nous avons désormais la certitude que le fort ne peut pas être ravitaillé; cependant, on n'a pas dedonnées réelles sur les approvisionnements qu'il peut con-

Les insurgés ont complété leurs tra-vaux avec une certaine entente de l'art de la tortification; ils ont construit une grande barricade au bord de la Seine, sur la rive gauche, à la hauteur de la pointe del île Saint-Germain. A la même hauteur, près du village d'Issy, ils ont construit une batterie armée de volantes. Les épaulements étaient à peine fims, et déjà le feu s'ouvrait sur peine finis, et déjà le leu souvres de châleau et le parc, nous rendant en-core plus difficile la tenue de ces posilancer de nombreux projectiles sur les Moulineaux, le parc et le Val

Nous n'avons rien de particulier à signaler sur les autres points; Genevilliers est toujours l'objectif des batteries ennemies et la fusillade et toujours vive aux avant-postes, sans résultats appré-

LES CONDITIONS DE LA PAIX

On oublie vite en France, même ce qui devrait rester profondenient gravé dans la mémoire de plusieurs générations.

Le discours prononce par le prince de Bismark, il y a quelques jours, devant le Parlement allemand avait quelque peu surpris notre public frivole; il ne laisait cependant que s'en réferer à l'article 3 des Préliminaires de Paix. Nous en recommandons la lecture aux communeux de toutes catégories qui paraissent n'avoir d'autre bonneur que de parachever l'œuvre allemande, la ruive de la Fran-

: Voici cet article. L'évacuation des territoires français occupés par les troupes affemandes commencera après la ratification du présent (trafté par arrès la ratification de présent "traffé par l'Assemblée, nationale suggent la Bordeaux" l'Assemblée, nationale suggent la Bordeaux" l'Assemblée, nationale suggent la Bordeaux" l'unédiatement après crite rationale la ville de Paris, alasi que les forts situés sur la rive ganche de la Seine, et dans de plus bref délai possible, fixé par une entente les autorités militaires des deux pays, elles évacueront entièrement les délartéments du C-ivados; de l'Orné; de la Sarthe, d'Eurelet-Loir, du Loirat, de Loirat, de Loirat, de Loirat, de l'a Seine-lifé-plus, les départements de la Seine-lifé-plus, les départements de la Seine-liféplus, les départements de la Seine-Life-rièure, de l'Eure, de S-ine-et-Oire de Seine-et-Marne, de l'Aube et de la Cole-d'Or jusqu'à la rive gauche de la Seine Les tronpes français-s se rétireront en même temps derriangases se retreront en mem temps der-rière la Loire, qu'ellos ne pourront dépasser avant la signature du traité de paix défini-tif. Sont acceptées de cette fixation la garni-son de Paris, dont le nombre ne pourra pas dépasser quarante mille hommes et les garons indispensables à la sureté des places

L'évacuation des départements situés entre la rive droite de la Seine et la frontère de l'Est par les troupes allemandés s'opérera graduellement après la ratification du traité de paix definitif, et le paiement du prenier demi-milliard de la contribution stipulée par l'article 2, en commençant par les départements les plus rapprochés de Paris, et se continuera au fur et à mêsure que les vers continuera au fur et à mésure que les ver-sements de la contribution seront effectuée; après le premier versement d'un démi-mil-liard, cetté évacuation para lieu dans les de partements suivants: Somme, Oisemet les pacties des départements de la Some-Infoparties des départements de la Some-Inférieure, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne situées sur la rive droite de la Soine ainsi que la partie du département de la Soine et les forts sur la rive droite.

Après le paiement de deux milliards, l'occupation allemande ne comprendra pins que les départements de la Marne, des Ardennes, de la Haute Marne, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, sinsique de la fact.

Vosges, de la Meuthe, ainsi que de la for-teresse de Belfort avec son territoire, qui serviront de gage pour les trois militards restants et où le nombre des troupe, alle-mandés de dépassera pas 50,000 hoa mes. Sa Maje te l'empereur sera disposée à substrair à la gérantie territoriale consis-tant dans l'occupation acciella du territoriale

tant dans l'occupation partielle du territoire offerte par le gouvernement français dans des conditions recunnues suffisantes par Sa Maje té l'empereur et roi pour les intérêts de l'Allemagne.

de l'Allemagne. Les trois milliards dont l'acquittement aura différé, porteront intérêt à cinq gour cent, à partir de la ratification de la présente

L'Internationale, qui exerce sur nos luttes intestines une si funeste influence, n'obtient pas à l'étranger un pareil succès. Les Hollandais et les Belges mon-trent plus de bon sens que nous, et font preuve de plus de patriotisme. Unegrève ouvrière avait été provoquée

à Utrecht dans les derniers jours d'avril par cette société turbulente. Un meeting eutlieu et dans cette réunion, les meneurs

nuit, n'ont de l'association ont été refutés ques ouvriers, et l'assemblée occlamation la motion suivante c Les ouvriers d'Utrecht dette ituation des classes ouvrières de m liorations argentes, et, four-iag les membes de l'internation de mements donnés, declarent que de la mement de la respire pas asses de cours s'y affilier. Les agents de l'Intersetionale vionnent de aire en Belgique un facco plus
considerable encore qu'en Hollande. On
ectif de Gand au Publicateur de Lille
qu'un meeting, tenu dimanche dersior,
a fourni une nouvelle preuve du peu de
sympathie que témoigne l'ouvries au tois
de toutes les professions pour l'internationate et pour les hommes qui en sont
les apologistes voici les faits repués dans

les apologistes Voici les faits relutés cette intéressante correspondance :

cette interessante correspondance :

A ce meeting annonce au moven de grandes affichas rouges precardes a tous les coins des rues, nassistant au plus qu'environ deux cents personnes dont la monté de simples curieux.

Le président De Boes, cabaretien à Gand, a pris la parole et a blame les journalistes parce qu'ils ne venaient pas regiore au meeting les attaques dont ils necesiones full on appelle : l'internationale.

Il dit que le règne de la bourgeoiste est fini, et que l'ouvrier arrivéra à son tour au pouvoir. Il se plaint, cependant, du peu d'empressement de l'ouvrier gantois à saffiier à l'Internationale, et fon accuse injustement, dit-il, cetté association de un parende compte des cott-ations de ses membres.

A ces mots, le sieur Van Damme prési-

bres.

A ces mots, le sieur van Damme, mesident, de l'anciene Societé des inserand, prend la parole. Il déclare que lads les mansbres de la Societé du il preside out fait partie de l'Internationale, et qu'il s'était permis de demander, dans un congrès ténu à Bruxelles, des expirations sur les vois qui se commentaient un prendice des membres de la Société s'auxulleu d'expirations, dit-il, j'ai recu des goups idpoing.

Cet orateur termine en reprochant 1 de Get orateur termine en reprocuant a de Boos et à ses accivites de n'avair d'articulut que de tromper l'ouvrier et de maissoire par en vue les intérêts de celui-ci, paragraphicament leur propre intérêt. Le propre de l'une A des paroles, des groupes et forment, et dispute, on se lance les épitteles de vauren, de canaille.

la tribune : 5 - 5 anoited sel Justed value de Je prends, dit-il, la défense de l'ambient de Parie at la manuel de Parie at la manuel de l'ambient de Parie at la manuel de l'ambient de l'

a se prends, dit-il, ia derensa dis-minus instes de Paris, et je rends hommage à cas beages couriens, qui mous fraient le chémin vers la Republique sociale et universelle. Il parlagensuite ensuite du « salmes dérei de la contra del la contra del la contra del la contra de la contra del l

tant.

Ces exemples de hop sens, cas mobilion instincts d'ordre pt de conservation m instincts d'ordre per part casvachinal seraient, peut ètre pas sans profit pour nous, si nos matheureuses populations i ouvrières, depuis si longtamps en rétaient déjà tombées à ces profondeus de l'abine que l'amé né sait plus que mépriser. Cum les profitations de l'abine que l'amé né sait plus que contemnit. dejà une batterie de brè

On lit dans le Courren de l'Escarto T Da lit dans le Louirren de control La ratholique Belgique prépare que editeur le le manifestation pour le 16 juin Le fluit de le de 25 ans du pontificat de l'in la restract de train notre pays qui le parguera rien pour donner au monde de parguera rien pour donner au monde de 1992 de 19

Nous empruntons à un fournal italien do la lettre suivante , attribute aux ambas de la lettre suivante , attribute aux ambas ur sadeurs chinos envoyés en France par le gouvernement du Celeste Emple did.

le gouvernement du Celeste Emples du Nous avons accompli trés-facilement notre mission. Vous nous avez envoyés auprès de ces peuples barbares pour vous excuser du massacre que vous avez laissé comentre, l'au dernôre sur plusieur de leurs prètres. Mais nous sommes dacitément l'appendité en voyant ce qui set passicie à notre se justifiés en voyant ce qui set passicie à notre se l'empereur renverse, les mandaries divisées on Nous avons eté recus par ceux qui set puis versailles et fruit la gierre aux autres quom cont enfermés dans le Pein de l'occident de l'o

sont enfermes dans le Pénin de l'Occident om Ces derniers jett-nt en prison et matraitément les préties 5- aouts leur avens potition had massaches dant wous jour se souten notal que moindres que les crimes, qui se poquate en ten tel le le les crimes, qui se poquate en ten tel le le les crimes que les crimes que les partines de l'auxe des sacrifices humains n'est pas abui cher ces buriants de l'auxe par cei proquement le risque des sacrifices de l'auxe par reciproquement le risque d'ariet dustille par un tyran. Ces usages decidentaux aous us ont rappelé la coutume de l'Orient (consciul qui toeut leurs parents ain de leur massaus guer les infirmités de la viellesse.

Dureste, ces hariantes ont, en particulier des mosques des mosques de les des mesurs douces et agrésités. Hais résulte par la superior des mosques des mosques des des mosques des les des mosques des les des mosques des les des mosques des mosqu

des mount douces et agreames, mais, re-unisten assemblée il leur déviell'imposible de s'enteure. Il y a un mot voui le fait devenir fous, c'est le mot de dibité. Nous ne pouvnos vous l'expliquer parce que les n ne pouvnos vous l'expliquer parce que les ne lettrés auxquels nous nous sommes adresses pour en connaître la signification à ont pu se mettre d'accord. Nous croyons qu'elle veut dire le drait e s'affranchir solutione des devoirs envers les autres hommes. Cetté liberté sur laquelle ills ne sont pas d'accord des leur Broudha, pour qui, non seulements quelques Lamas, souvrent le rentre comme d'accord des propres mains.